

Les Crins de l'Auzance

Organise un broc/vide grenier dont voici le règlement:

- Article 1:** Ce broc/vidé grenier se déroule dans la salle du BRANDAIS /DES SPORTS de Brem sur mer
- Article 2:** Dans un soucis d'organisation et de sécurité, il ne vous sera pas autorisé après 9h00. Le déballage devra se faire à la fermeture de l'évènement
- Articles 3:** les emplacements sont loués avec ou sans table. Il est possible de louer plusieurs emplacements.
- Article 4:** l'évènement est ouvert aux particuliers et aux professionnels.
- Article 5:** L'association Les Crins de l'Auzance se réserve le droit de disposer des places non occupées. Les sommes versées resteront , dans ce cas, acquis à l'association Les Crins de l'Auzance
- Article 6:** Les emplacements seront attribués uniquement si le paiement a bien été effectué.
- Articles 7:** Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué sauf annulation en cas de directives gouvernementales
- Article 8:** Chaque exposant est responsable de son stand , des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes , aux bien et marchandises d'autrui.
- Articles 9:** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à se risque et périls. Les exposants feront le nécessaire en terme d'assurance pour leur couverture . Les organisateurs ne pourront être responsable en cas de perte, vol, casse ou toute détérioration par cas fortuit ou force majeur.
- Article 10:** Compte tenu de la réglementation en vigueur les exposants ne peuvent proposer la vente de matériel neuf, d'animaux, d'armes ou de médicament.
- Article 11:** Une autorisation écrite des parents sera demandée pour la tenue d'un stand par des mineurs.
- Articles 12:** Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui à leur avis, pourrait troubler le bon ordre ou la moralité de la manifestation . Toute personne ne respectant le règlement sera priée de quitter la manifestation sur le champ sans la possibilité de remboursement de la réservation.
- Article 14:** L'emplacement sera rendu propre . Tous déchets devant être ramené à votre domicile .
- Article 15:** L'inscription au broc/vidé grenier implique le respect du règlement.



Les Crins de l'Auzance

om

énom

dresse

Téléphone

titulaire de la pièce

l'identité n°

Délivrée le

Par :

Déclare sur l'honneur:

articiper à plus de 2
ations de même nature au
'année civile (article r321-9
pénal)
re que des
sagés

Demande à participer au broc/vidé
grenier organisé par Les Crins de
l'Auzance, après avoir pris
connaissance du règlement

Le mètre est à 4.00 €

La table de 1.20 mètre 5.00 €

Nombre d'emplacement

Règlement par chèque libellé à l'ordre

: Les Crins de L'Auzance